

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 15 décembre 2010

Délibération n°2010-26

Date de convocation : 2 décembre 2010
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 18
Suppléants : 4
Absents non remplacés : 12
Votants : 22

L'an deux mil dix, le 15 décembre à quinze heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :

M.ROGIER - M.BUIS - Mme ANCEY - M.CORTADE - M.QUIOT - M. RANDOULET - M.GRANIER - M.Bolea - M.GOUDON - M. BEL - M.BANACHE - M.COSTEPLANE - M.VACCHIANI - M. LELEU

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUEVEZE :

M.LAGNEAU - M.GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES

M.GUEDES - M. MANETTI - M.ANASTASY

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT

M.GROS - Mme LAFAURE
M. STANZIONE a donné son pouvoir à M. Christian GROS

Secrétaire de séance : M. Jacky BUIS



OBJET : Définition d'une stratégie d'évolution d'aménagement du « pôle régional d'Avignon nord » au sein du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon - Avenant n° 1 avec le groupement INTERLAND, TRANSITEC, AID OBSERVATOIRE et C2i

Rapporteur : M. Stéphane GARGIA

Le Groupement composé de INTERLAND (urbanisme et paysage, mandataire du groupement solidaire), TRANSITEC (déplacements), AID OBSERVATOIRE (urbanisme commercial) et C2i (eau et assainissement) est titulaire du marché « Définition d'une stratégie d'évolution d'aménagement du « Pôle Régional d'Avignon Nord » au sein du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon ».

Ce marché a été élaboré suivant une procédure adaptée article 28 du Code des Marchés Publics « Marché de Services ».

Son exécution a donné lieu à l'établissement d'un ordre de service le 30 Octobre 2009.

Il est apparu nécessaire, afin de mener à bien la dite étude, de programmer plusieurs réunions de travail supplémentaires avec l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Avignonnaise, Egis Rail, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, le Conseil Général de Vaucluse, avec les Maires des communes concernées (Le Pontet, Sorgues, Vedène)

Ces réunions de travail ont engendré une modification du montant initial du marché, à savoir :
Montant de l'Avenant :

Prestations supplémentaires 8 550,00 € HT

Montant global du marché modifié :

Montant du marché d'origine HT 88 425,00 € HT

Montant des prestations supplémentaires 8 550,00 € HT

Montant HT 96 975,00 € HT
TVA 19,60 % 19 007,10 € HT

Montant TTC 115 982,10 € TTC

Le montant de l'avenant n° 1 au marché initial est donc de 9,70 % portant le marché final à 96 975,00 € HT soit 115 982,10 € TTC.

Les membres du Bureau syndical, réunis le 15 décembre, ont émis un avis favorable à cet avenant.

Après avoir entendu le rapporteur,

Le COMITE SYNDICAL,

- **Autorise** le Président à signer cet avenant n° 1 avec le Groupement solidaire composé d'INTERLAND (mandataire), TRANSITEC, AID OBSERVATOIRE et C2i, portant le marché final à : 96 975,00 € HT soit 115 987,10 € TTC.
- **Dit** que la dépense est prévue au Budget du Syndicat, à l'article 2031 « frais d'études ».

Vote du Comité : POUR : 22
CONTRE : /
ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 21/12/2010

Pour extrait conforme
Le Président

Alain CORTADE

